



JUILLET 2021

Les Brèves d'Ennezat N°12

Le mot du Maire : **Fabrice Magnet** :



Alors que nous commençons à entrevoir la fin de l'épidémie de covid-19 grâce à la vaccination massive, je ne peux que vous inviter à tous y participer pour que cet été nous puissions enfin profiter pleinement de nos vacances, partager de bons moments en famille et entre amis.

Je voudrais renouveler mes remerciements aux agents de la commune qui ont permis d'assurer le service public durant cette période. Nous leur avons dégagé du temps pour qu'ils puissent se faire vacciner.

Le monde associatif a beaucoup souffert durant cette crise sanitaire, c'est pourquoi, le conseil municipal a décidé de verser le même montant de subventions que l'année dernière pour les soutenir. La municipalité accompagnera aussi les manifestations ponctuelles si elles ont lieu.

Le bien vivre à Ennezat est notre motivation depuis plusieurs années. Tout d'abord en créant des aménagements paysagers, place de la Porte Neuve, pont des Archères, chemin de l'Ambène, sentier route de Clermont, allée des Peupliers, mais également containers à verre rue du Stade et route de Riom. La sécurisation des piétons et des cyclistes nous tient à cœur. Les différents aménagements dessinent peu à peu une voie douce. Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un sentier le long de l'Ambène pour aller au terrain de rugby et, dans un second temps, du pont des Archères en suivant la déviation jusqu'à la rue du Stade. Les chemins, les voies douces ont eu un grand succès durant cette période de confinement.

Le déplacement des terrains de tennis vers le stade du Moulin d'Eau devrait débuter très prochainement.

Nous travaillons également sur deux dossiers majeurs : la rénovation de l'école maternelle et de la maison des associations. Le premier est bien avancé : le permis de construire est déposé et nous attendons le retour des subventions (État, Région, Département et RLV). Pour le second projet le choix de l'architecte est arrêté et les études vont débuter.

Je voudrais remercier les syndicats du SIAEP et du SIEG pour les travaux réalisés sur notre territoire. Grâce à eux nous mettons en conformité nos réseaux d'eau potable et nous enfouissons les réseaux EDF, France Télécom et éclairage.

Les enjeux des années futures seront principalement la gestion de l'eau et des ressources en énergies renouvelables. En ce qui concerne l'eau, il faudra concentrer nos efforts avec le SIAEP sur la préservation de la ressource en limitant les fuites par le remplacement des conduites et des branchements, mais il faudra également pouvoir stocker l'eau de pluie pour nos arrosages.

Pour les énergies renouvelables, deux dossiers sont en cours d'étude. Nous menons une réflexion pour remplacer les anciennes chaudières à fuel du bâtiment de la poste/bibliothèque par un mode d'énergie plus adapté : bois, gaz ou photovoltaïque.

La fiscalité, principale recette de la commune, va également évoluer. Vous trouverez une note explicative des variations et ajustements des taux d'imposition.

Bonne lecture



Travaux :

Route de Riom

Les travaux sont maintenant terminés. Les plantations ont été réalisées, ce sont une cinquantaine d'arbres, fruitiers à fleurs et érables qui ont été plantés.

Des trottoirs "grenailés" doivent permettre maintenant aux piétons d'accéder facilement et en toute sécurité tant à l'école de musique qu'à la zone d'activité des Champiaux.

Une rambarde en bois permet de visualiser le passage sur le pont "des meules" enjambant l'Ambène.

De plus, la rivière a été nettoyée des ateliers communaux jusqu'à la "Petite Planche", rendant ainsi la promenade le long de l'Ambène encore plus attractive sachant que de nombreux chèvrefeuilles viendront égayer ce cheminement.



Allée des Peupliers et rue Sainte-Couronne

Ces voiries sont maintenant refaites à neuf. Les enrobés, places de stationnement, cheminements doux et espaces paysagers ont complètement changé la physionomie de ces rues. Les 21 peupliers ont été remplacés comme convenu.

La rue Sainte-Couronne, devant le cimetière a également fait l'objet de travaux de voirie importants, 6 arbres ont été plantés et le nouveau sens de circulation avec les places de stationnement permettront d'accéder au cimetière plus aisément.

Dans la continuité de la rue du Palais, c'est tout le quartier de la caserne des pompiers, rue de la Font Chabeau jusqu'à la sortie route de Riom qui est maintenant entièrement rénové, végétalisé et accessible aux piétons et aux vélos en toute sécurité.



Remblai route de Clermont

Les travaux de sécurisation de la sortie d'Ennezat direction Chappes sont également finis.

Les plantations réalisées, le gazon semé, concernant la partie ouest une bâche a été posée pour retenir la terre du remblai et éviter la pousse de mauvaises herbes. Le complément des plantations à cet endroit se fera l'an prochain. Une rambarde a été posée pour sécuriser le passage de la rivière sur le pont "des Archères".

De plus des poteaux en bois délimitent le passage le long de la route pour éviter le stationnement sur la bande enherbée.

Les promeneurs peuvent découvrir Ennezat en longeant l'Ambène jusqu'à la route de Riom en parfaite sécurité.





Environnement :

Maisons fleuries

La commission environnement a souhaité que le concours des Maisons fleuries change cette année, afin de pouvoir récompenser un plus grand nombre de personnes participant à l'embellissement de notre commune.

Pour cela, il n'y aura plus d'inscription en mairie, la commission effectuera 2 passages durant l'été afin d'élire les plus belles réalisations visibles de la rue (maisons individuelles, balcons et commerces) .

Parmi les plus belles réalisations, 3 coups de cœur seront retenus et auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de faire parti du jury l'année suivante.

Composteur partagé

Une trentaine de foyers se sont inscrits pour participer au composteur collectif, après l'installation de celui-ci fin décembre 2020, allée des Marronniers.

Il s'agissait d'une première expérimentation portée par la commune et le Syndicat du Bois de l'Aumône, qui s'avère être une réussite. Beau succès pour cette initiative éco-citoyenne.

Une première distribution de compost a été réalisée le 28 Mai 2021 aux familles participantes.

Vous souhaitez participer au dispositif : 04.76.64.44.74 / www.sba63.fr



Déjections canines

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée ne devienne pas des toilettes publiques canines.

Pour cela, il y a qu'une solution, ramasser les déjections de vos animaux ! La commune vient d'installer sur différents emplacements des distributeurs de sacs à déjections canines. A utiliser sans modération et jeter le sac usagé dans une corbeille ou votre bac d'ordure ménagère.

Considérant l'arrêté **2021/040** consultable en mairie, les contrevenants s'exposent à une contravention de **75 euros** .



SBA : excellente qualité du tri à Ennezat

Le SBA procède régulièrement à des vérifications du contenu des poubelles jaunes le jour de la collecte. L'amélioration de la qualité du tri a une importance capitale pour que celui-ci soit vraiment utile. Lorsqu'un déchet « non-conforme » est déposé dans une poubelle jaune, il arrive au centre de tri et il est exclu mécaniquement ou manuellement par les opérateurs. C'est ce qu'on appelle un refus de tri. Tous ces refus ainsi retirés de la chaîne de recyclage sont mis à part et réacheminés vers les centres de traitement. Les erreurs de tri représentent un coût pour le SBA de plus de 200 000 euros par an qui est répercuté à l'ensemble des usagers.

Sur la commune d'Ennezat un suivi de collecte a eu lieu le 9 mars 2021. Les agents du SBA ont constaté que 97,92% des poubelles présentées à la collecte étaient bien triées.

Les élus d'Ennezat s'associent au SBA pour remercier et féliciter les habitants de la commune pour la qualité du tri dans le contenu des poubelles jaunes.





ECLAIRAGE BUDGETAIRE



IMPOTS LOCAUX MOYENS PAR FOYER FISCAL A ENNEZAT

AVANT LA
REFORME DE
LA FISCALITE
LOCALE

APRES LA
REFORME DE
LA FISCALITE
LOCALE

T
A
X
E

F
O
N
C
I
E
R
E



Part départementale :
20,48%

Part communale :
16,01%

Taxe ordure ménagère :
10,88%

Autres taxes : 0,53%

*Calculs réalisés sur propriétés bâties (TFPB),
Base moyenne 2019 : 1 960 €,
Hors part incitative TEOMI.*



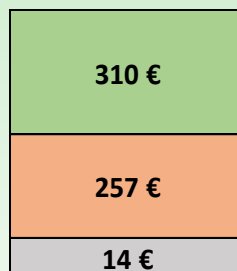
Nouvelle part
communale :
36,49%

(20,48% + 16,01%)

Sur hypothèses de bases stables

T
A
X
E

H
A
B
I
T
A
T
I
O
N



Part communale :
10,21%

Part intercommunale :
9,64%

Autres taxes : 0,45%

*Calculs réalisés sur :
Base nette moyenne
d'imposition 2020 : 3 033 €,
Base nette moyenne
d'imposition 2020
intercommunalité : 2 661 €,
Hors contribution à
l'audiovisuel public.*



Taxe sur la résidence principale déjà supprimée pour environ 80% des contribuables et définitivement pour tous en 2023 (pour un tiers en 2021 et deux tiers en 2022)

**Impôts locaux moyens
1 519 €**

**Impôts locaux moyens 2021
1 325 €**

**Impôts locaux moyens 2022
938 €**



Afin de poursuivre la dynamique d'investissement entreprise ces dernières années pour le bien vivre des Nazadaires il nous a semblé nécessaire d'ajuster les taux locaux d'imposition :

En premier lieu, cet ajustement ne s'applique que sur la nouvelle part communale de votre taxe (36,49%) et non sur la totalité de celle-ci,

En second lieu, cette évolution est complètement indépendante de la hausse de votre valeur locative (ou base d'imposition) décidée par l'Etat.

A titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous différentes simulations en fonction de votre base :

| TF 2020 | | Commune | Syndicat de communes | Inter communalité | Département | Taxes spéciales | Taxe ordures ménagères | Taxe GEMAPI | Total des cotisations |
|---------|---------------------|---------|----------------------|-------------------|-------------|-----------------|------------------------|-------------|-----------------------|
| | Taux 2019 | 16,01 % | 0,165 % | % | 20,48 % | 0,17 % | 10,88 % | 0,196 % | |
| | Taux 2020 | 16,01 % | 0,158 % | % | 20,48 % | 0,176 % | 10,88 % | 0,196 % | |
| bâties | Adresse | | | | | | | | |
| | Base ① | 2062 | 2062 | | 2062 | 2062 | 2062 | 2062 | |
| | Cotisation | 330 | 3 | | 422 | 4 | 314 | 4 | 1077 |
| | Cotisation lissée ② | | | | | | | | |

| Base (valeur locative) | Taux 36,49% Coût 2020 | Taux 40,50% Coût 2021 | Evolution de la taxe |
|------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------|
| 1 500 | 547 € | 608 € | 60 € |
| 2 000 | 730 € | 810 € | 80 € |
| 2 500 | 912 € | 1 013 € | 100 € |
| 3 000 | 1 095 € | 1 215 € | 120 € |



DOSSIER BUDGET 2021

Le contexte de baisse continue des dotations de l'État oblige les collectivités à explorer toutes les sources d'économie et de financements pour leurs projets. Ainsi, la commune d'Ennezat a activement travaillé à la recherche de sources de financement des projets auprès d'organismes valorisant les opérations stratégiques de développement global. En plus de la diversification des ressources financières en matière d'investissement, la commune maintient l'effort d'économie budgétaire et d'optimisation soutenue des dépenses de fonctionnement.

Pour cette année, l'équipe municipale réaffirme sa détermination à poursuivre jusqu'à leur achèvement les projets actés mais aussi à fixer les priorités d'un développement équilibré de la commune dans un cadre de vie de qualité pour les habitants.

Le budget de fonctionnement s'emploie à résoudre la délicate équation entre la recherche d'économies et le maintien de la qualité des services de proximité pour les habitants.

Dépenses de fonctionnement

TOTAL de 2 481 186,91 €

Les dépenses de fonctionnement concernent tous les frais nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité comme l'entretien de la voirie, des bâtiments, les salaires du personnel, les charges liées à l'action sociale, à l'enseignement, aux subventions, aux associations... La municipalité s'emploie depuis plusieurs années à réduire ses dépenses de fonctionnement. Des économies sont réalisées chaque année et dans tous les services.

Recettes de fonctionnement

TOTAL de 2 481 186,91 €

Les recettes de fonctionnement se composent de la fiscalité (produit des impôts et taxes), des dotations, des subventions, de la facturation des services de la commune (restauration scolaire, garderie, location de salles et de logements municipaux, etc.) ainsi que de divers excédents (budgets annexes ou résultat année précédente).

Voici un aperçu du budget de fonctionnement 2021 par catégories :

956 598,09 € (38,55%)

Charges de personnel (salaires des titulaires et des contractuels, charges salariales et patronales...)

1 556 682,00 € (62,74%)

Impôts et taxes (impôts locaux, dotations communautaires, droits de mutations...)

655 301,87 € (26,41%)

Achats et services extérieurs (frais de fonctionnement, fournitures diverses, entretien des bâtiments, voiries, chemins...)

377 364,00 € (15,21%)

Dotations de l'État (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité rurale...)

549 797,28 € (22,16%)

Autofinancement prévisionnel et dépenses imprévues

275 335,91 € (11,10%)

Excédents reportés des exercices antérieurs

198 938,67€ (8,02%)

Participations (contributions aux syndicats, service d'incendie, subventions CCAS, à la caisse des écoles, aux associations, élus...)

138 800,00 € (5,59%)

Produits des services aux usagers (concessions, garderie, cantine, frais de scolarité...)

47 634,00 € (1,92%)

Autres charges (Amortissements, contribution au redressement des finances publiques ...)

98 002,00 € (3,95%)

Revenus des immeubles (appartements communaux, locations de matériels, fermages, locations de salles...)

72 917,00 € (2,94%)

Charges financières (remboursements des emprunts et autres dettes ...)

35 003,00 € (1,41%)

Divers recettes (remboursement de sinistres, produits exceptionnels tels que les dons...)



Le budget d'investissement se compose également de dépenses et de recettes qui s'équilibrent. D'une part, du côté des dépenses, les frais liés à la réalisation d'infrastructures (bâtiments, aménagement de voirie) mais également le mobilier, les équipements informatiques. D'autre part en recettes, l'autofinancement, les subventions et l'emprunt.

Dépenses d'investissement

TOTAL de 2 626 168,98 €

Dans tous les secteurs, l'action de l'équipe municipale traduit un fort engagement en faveur d'une politique publique locale de proximité, au plus près des habitants, en réponse à leurs attentes et en fonction des besoins de leur ville.

Pour 2021, les dépenses d'investissement sont réparties sur les projets, travaux et équipements suivants :

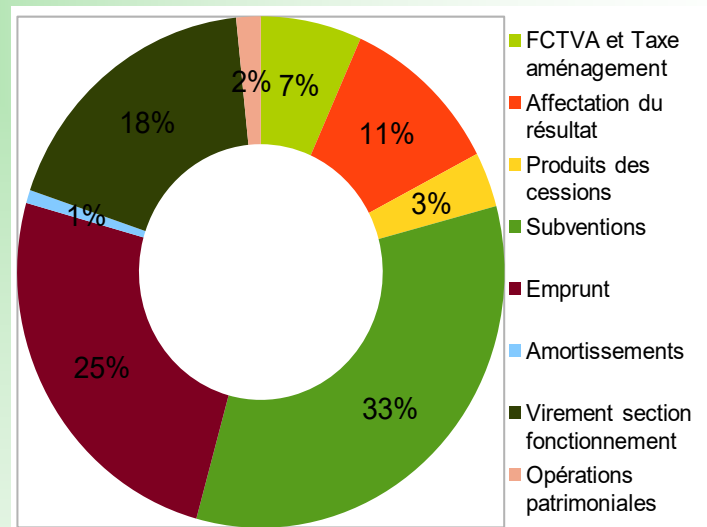
Les principales acquisitions en 2021

| | |
|--|----------|
| Enfouissement des réseaux électriques | 60 000 € |
| Logiciels (site communal) | 12 830 € |
| Achats de terrains et plantations | 42 004 € |
| Menus travaux bâtiments (mairie, écoles...) | 21 246 € |
| Installations de voirie (panneaux, poubelles...) | 11 000 € |
| Extensions des réseaux (eau et assainissement) | 62 500 € |
| Matériel divers (ateliers) | 3 000 € |
| Matériels de voirie (nettoyage des rues) | 13 063 € |
| Matériel informatique (ordinateurs) | 11 970 € |
| Matériels divers (écoles, stades, services) | 24 870 € |

Recettes d'investissement

TOTAL 2 626 168,98 €

Les recettes d'investissement se composent du fonds de compensation de la TVA, de la taxe d'aménagement, de l'épargne, des subventions, des excédents éventuels de l'année précédente mais également de l'emprunt et des cessions de patrimoine ou de terrains.



Les recettes 2021

Travaux, études et subventions en 2021

| Opérations | Prévisions | Subventions |
|-----------------------------|-------------|-------------|
| Allée Peupliers -Route Riom | 608 171 € | |
| Pôle Tennis | 1 047 771 € | 599 589 € |
| École maternelle | 326 352 € | 225 928 € |
| Cessions/autres subventions | | 86 360 € |



SIAEP Plaine de Riom : renouvellement de la conduite et des branchements en eau potable de la Rue du Stade

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage du syndicat d'eau potable de la plaine de Riom ont été réalisés par l'entreprise SADE au cours des mois de février et mars 2021. Cela s'est traduit par la pose d'une conduite en fonte ductile sur un linéaire de 240 mètres et par la reprise de 41 branchements avec dans certains cas le déplacement du compteur à l'extérieur de l'habitation et en limite de propriété. L'ensemble de ces travaux a représenté un coût de 131 760 euros TTC, entièrement pris en charge par le SIAEP de la plaine de Riom.

Le nouveau conseil municipal des jeunes en place

Après un appel à la candidature au mois de Décembre auprès des jeunes âgés entre 11 et 18 ans, 9 jeunes ont répondu favorablement pour intégrer le nouveau CMJ.

La commission jeunesse les a reçus début mars avec leurs parents pour expliquer le rôle du CMJ et aussi les attentes de la municipalité.

Le samedi 27 mars à la suite d'une matinée de cohésion au cours de laquelle jeux et prises de parole étaient à l'ordre du jour. Mr le Maire a rencontré le nouveau CMJ autour d'un moment de convivialité.

Place ensuite à l'élection. La composition du nouveau CMJ est la suivante : Lilou (présidente) ; Elsa BOULANGER (1ère adjointe) ; Clotilde et Coralie BERTHIER ; Elena MESQUITA ; Mattéo RIBARDIERE ; Faustine SCHMID ; Jules SERRANO et Noëlla TOURET. Ils seront encadrés par Emilie BALDISSERA (élue et responsable du CMJ) François Xavier BAUMANN (élu) et Fabrice SOULIER (adjoint à la vie scolaire et Jeunesse).

Lors du premier Conseil Municipal qui a eu lieu le 8 avril, le CMJ a déjà émis des idées sur les thématiques suivantes : fêtes et cérémonies (inter-village, divers concours) ; embellissement de la commune (rénovation des bancs, restauration des différents transformateurs) ; environnement (nettoyage de printemps sous forme de compétition) ; communication et services.

Autant d'idées et de projets en tête pour ces jeunes que le Maire et élus adultes qui encadrent le CMJ, souhaitent mener à bien.

